

FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

DE LA CONSTRUCTION À L'UTILISATION

La construction d'un réseau de fibre optique doit s'effectuer en partenariat avec les élus locaux et acteurs du territoire pour faciliter sa mise en place pour permettre aux usagers de profiter d'une connexion très haut débit.

PHASE 1

CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES



Études préalables pour le passage du réseau, validation des emplacements des NRO* et PM* et recensement des infrastructures existantes



Recensement des projets à venir (extension, création de lotissement, effacement de réseau...) auprès des collectivités



Recueil des autorisations nécessaires au déploiement (passage en façade, poteaux électriques, conduits d'immeubles collectifs, autorisations diverses dans le cadre de travaux de génie civil...)

Pose des NRO et PM







Déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations



Réception des travaux et contrôle de conformité des réseaux

COMMERCIALISATION ET UTILISATION DU RÉSEAU



Arrivée des opérateurs commerciaux (gel des réseaux environ 3 mois)



Réunion d'information aux élus pour les informer des modalités de lancement de la commercialisation

Organisation de forums opérateurs

par notre délégataire permettant la souscription d'offres fibres par le particulier (sous conditions : autorisation et organisation dépendent des conditions sanitaires)





Communication grand public par notre délégataire (courriers, publicité presse...)





Souscription à un abonnement fibre déclenchant un rendez-vous chez le particulier pour l'installation d'une prise optique



Installation chez l'utilisateur final qui peut ainsi profiter des services permis par la fibre optique Somme Numérique

GLOSSAIRE

NRO: Nœud de raccordement optique (connexion de toutes les prises du territoire)

PM: Point de mutualisation ou armoire de rue

PB: Point de branchement (boitier sur façade ou poteau électrique)







